



Communiqué de presse - 5 juin 2025

**Tiime facilite le passage à la facturation électronique pour les artisans des métiers de bouche avec un outil 100% gratuit et un accompagnement personnalisé**



**Toutes les études sont formelles : une large majorité d'entrepreneurs et d'indépendants se sentent perdus face à la réforme de la facturation électronique. Pourtant, dès le mois de juin, tous les professionnels assujettis à la TVA pourront commencer à choisir une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). L'objectif : être prêts à réceptionner les factures électroniques d'ici septembre 2026, avant d'entrer progressivement dans l'obligation d'émission.**

**Pour répondre à ces incertitudes et accompagner les artisans indépendants des métiers de bouche dans cette transition clé, Tiime, pionnier français du logiciel comptable pour les TPE et indépendants, se mobilise. En effet, la fintech propose une PDP immatriculée, entièrement gratuite et totalement intégrée aux fonctions de facturation et de comptabilité de son application. En effet, cette offre est accessible via la création d'un compte utilisateur Tiime Invoice, lui-même entièrement gratuit, sans condition d'abonnement à d'autres services ni engagement.**

**Par ailleurs, Tiime déploie un dispositif complet d'outils pratiques et accessibles pour permettre une transition simple, compréhensible et sans stress.**

**Avec l'ensemble de ses initiatives, Tiime confirme son engagement de toujours : soutenir les entrepreneurs, quelles que soient les évolutions ou les défis.**

### **Une facturation électronique accessible et gratuite pour tous**

Depuis sa création, Tiime s'est donné pour mission de simplifier la vie des entrepreneurs en proposant un logiciel de facturation 100 % gratuit — Tiime Invoice. Aujourd'hui, cette solution permet déjà de créer et d'envoyer facilement ses factures. Dans la continuité de cet engagement, l'entreprise applique la même philosophie pour sa Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). Accessible gratuitement depuis l'interface Tiime Invoice, intuitive et pensée pour les TPE et indépendants — sur web comme sur mobile — elle permettra dès septembre 2026 de recevoir les factures au format électronique et de les archiver. Puis, en septembre 2027, l'émission de factures électroniques au format réglementaire sera directement intégrée. Pour en bénéficier, il suffit simplement de créer un compte utilisateur Tiime, entièrement gratuit, sans condition d'abonnement à d'autres services, ni engagement.

Avec cette solution volontairement simplifiée et accessible sans frais, Tiime entend faciliter la transition vers la facturation électronique, soulager les entrepreneurs d'une charge administrative supplémentaire, et surtout leur garantir un accès totalement gratuit à ce nouveau dispositif.

**Une vision partagée par Maxime Digue, cofondateur de Tiime :** *« Chez Tiime, nous avons toujours eu la conviction que la gestion administrative ne devait jamais être un frein à l'entrepreneuriat. Avec notre PDP entièrement gratuite, intégrée à notre solution tout-en-un, nous restons fidèles à notre mission d'origine : libérer le quotidien des entrepreneurs grâce à des outils accessibles, fiables et transparents. En effet, face à cette réforme structurante et challengeante, notre ambition est simple : permettre à tous les entrepreneurs de franchir ce cap sans complexité, sans stress et surtout sans coûts cachés. »*

Par ailleurs, en choisissant Tiime, les TPE et indépendants accèdent à une solution qui évolue avec eux. Au fil du développement de leur activité, ils peuvent bénéficier d'un véritable écosystème pensé pour eux et leurs besoins : facturation, PDP, gestion des dépenses, préparation de la comptabilité, compte pro, collaboration avec leur expert-comptable, etc. Cette approche "tout-en-un" simplifie le quotidien administratif et évite les allers-retours entre différents outils.

Ainsi, en optant pour Tiime, les artisans des métiers de bouche font le choix d'une solution centralisée, évolutive et réellement conçue pour leur quotidien.

### **Accompagner les entrepreneurs pour une transition simplifiée**

Conscient que l'entrée dans l'ère de la facturation électronique peut sembler complexe pour de nombreux entrepreneurs, Tiime souhaite accompagner tous les indépendants dans cette transition. Ainsi, depuis plusieurs semaines, la fintech s'efforce de déployer un ensemble d'initiatives pour informer, guider et accompagner pas à pas l'ensemble des entrepreneurs - dont font partie les TPE, PME et micro-entreprises - qui seront concernés par l'obligation de réception des factures électroniques à partir de septembre 2026.

#### **Parmi les actions utiles, activables et pédagogiques mises en place :**

- **Un espace interactif d'éligibilité**, disponible dès le mois de juillet pour vérifier en quelques clics si son entreprise est concernée par les nouvelles obligations ;
- **[Le guide de survie des Entrepreneurs](#)**, 20 pages pour comprendre simplement les enjeux et obligations liés à la réforme, et aborder cette réforme beaucoup plus sereinement ;
- **Un espace blog** dédié régulièrement alimenté pour décrypter la réforme de la facturation électronique et apporter des conseils pratiques et accessibles en quelques clics aux entrepreneurs ;
- **Des webinaires gratuits organisés chaque semaine**, afin d'apporter un éclairage expert sur les étapes clés et répondre aux interrogations en direct ;
- **Une équipe dédiée accessible par mail à l'adresse [pdp@tiime.fr](mailto:pdp@tiime.fr)**, pour obtenir des réponses personnalisées et un accompagnement adapté à chaque situation ;
- **Une série de vidéos explicatives**, à retrouver sur la chaîne youtube de tiime, [www.youtube.com/@tiime\\_fr/](https://www.youtube.com/@tiime_fr/), traitant les questions les plus fréquentes, pour permettre à chacun de progresser à son rythme.

Avec cette approche globale et accessible, Tiime entend rendre la réforme lisible et rassurante pour l'ensemble des entrepreneurs français, comme l'explique **Thomas Mouly, chef de projet Facture Electronique chez Tiime** : « *La réforme de la facturation électronique est une évolution majeure qui peut sembler complexe au premier abord, mais elle est aussi une formidable opportunité pour moderniser la gestion administrative des entreprises. Avec*

*l'ensemble des ressources que nous mettons en place, notre ambition est de vraiment simplifier cette transition pour tous les entrepreneurs, en leur offrant un accompagnement concret, gratuit et conforme à la réglementation. »*

## **À PROPOS DE TIIME**

Fondé en 2015, Tiime est un éditeur français spécialisé dans les logiciels de comptabilité et de gestion. D'une part, l'entreprise développe des logiciels de production comptable et juridique enrichis par l'intelligence artificielle, conçus spécifiquement pour les experts-comptables. D'autre part, Tiime propose des applications de gestion adaptées aux besoins des entrepreneurs. L'offre comprend également un compte professionnel, accessible tant aux dirigeants qu'à leurs salariés, pour une gestion fluide et centralisée des finances professionnelles. Avec ses 300 collaborateurs, un réseau de 2 000 cabinets partenaires, et plus de 250 000 clients, Tiime s'affirme comme un acteur incontournable dans le domaine de la gestion financière. Enfin, l'entreprise est détenue à 100 % par son management.

Plus d'informations sur [www.tiime.fr](http://www.tiime.fr).